

Déclaration orale des Amis de la Terre International (Friends of the Earth International) sur le thème 9 (Mécanismes de promotion, de mise en œuvre et d'évaluation)

Merci monsieur le Président,

Je m'appelle Apollin Koagne, je m'exprime ici au nom du Centre pour l'Environnement et le Développement, membre de la Fédération des Amis de la Terre International, et de la Campagne globale pour démanteler le pouvoir des multinationales et mettre fin à leur impunité.

Monsieur le Président, nous nous félicitons de la prise en compte des revendications de la société civile pour l'existence des mécanismes de mise en œuvre, de promotion et de suivi dans ce futur instrument dans les Eléments. L'accès à la justice est en effet l'indispensable droit au droit, sans lequel les droits restent inefficaces et purement déclaratoires. Le droit à réparation des victimes est purement illusoire en l'absence de mécanismes judiciaires pour assurer leur respect comme l'ont affirmé tous les organes régionaux de protection des droits de l'homme.

Le futur traité doit dans cette perspective instituer des mécanismes judiciaires au double plan national et international, articulés selon les principes de complémentarité et de subsidiarité que connaît déjà le droit international dans d'autres domaines. L'un n'exclut pas l'autre.

Il convient de rappeler la nécessité impérieuse d'une juridiction internationale pour faire face à l'impossibilité ou l'incapacité, voulue ou non, de certains Etats d'ouvrir leurs tribunaux aux victimes contre les multinationales. Certains problèmes globaux que posent les multinationales ne peuvent être résolus que par une approche globale et systémique devant un juge international. Ceux qui poussent pour une Cour multilatérale permanente sur les investissements n'auront aucun mal à comprendre une telle nécessité.

Les mécanismes judiciaires et le tribunal international ne sont pas un luxe pour le futur traité, ils en sont l'essence et sont porteurs du sens de celui-ci. Sans mécanismes judiciaires, on aurait un nouvel instrument inefficace et inefficace.

L'Union Européenne pousse pour l'instauration d'une Cour multilatérale pour les investissements afin de garantir une protection universelle des investisseurs. Son attachement à cette protection se traduit par sa volonté de trouver un moyen de financer cette Cour

multilatérale. Devrait-on en déduire que son opposition à un tribunal international serait un signe de son manque d'attachement aux droits des victimes et à leur droit à réparation ? Un ami vietnamien m'a rappelé ce matin un proverbe de chez lui : « Méfies-toi de l'argent qui pèse plus lourd que l'homme ! ».

Monsieur le Président, les nombreuses victimes, présentes et futures, crient et vous implorent d'écouter leurs voix : elles demandent le droit de voir leur humanité restaurée et préservée ; elles demandent le droit de croire en une possible justice ; elles demandent un tribunal pour rappeler que la dignité est notre commun bien. Un « tribunal pour la vie » voilà ce que réclament les nombreuses communautés que nous représentons.